

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception 20/10/2014	Dossier complet le	N° d'enregistrement F01114P0133

1. Intitulé du projet

PARKING PUBLIC MUTUALISE - ZAC DES LINANDES (CERGY)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 40 : Aires de stationnement ouvertes au public	parking de 300 places .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Aménagement d'un parking public de 300 places.

4.2 Objectifs du projet

Ce parking public de 300 places répondra aux besoins en stationnement de deux équipements sportifs :

- le pôle foot SALIFKEITA.
- 12 patinoires AREN'ICE.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le parking sera réalisé sur une friche agricole :

- décapage des terres végétales avec stockage sur site et remploi dans les espaces vert.
- terrassement en déblai et remblai pour réaliser des fonds de forme de la voirie.

Une clôture chantier sera amenée sur marches de travail.
L'accès se fera par l'avenue de la Plaine des Sports.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le parking est traité en enrobé avec une bordure béton.
Il sera relié aux équipements sportifs par une boucle de cheminement pour piétons.
Les 15 places PMR ont été implantées aux abords directs de la boucle.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'examen au cas par cas en application de la réglementation des études d'impact, dans le cadre du dépôt de permis d'Aménager.

Pour mémoire, ce parking est prévu dans le convention d'aménagement. Le ZAC des LINANDES a fait l'objet d'une étude d'impact en mai 2011, pour laquelle l'avis favorable a été rendu en juillet 2011.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Le nombre de place est supérieur à 300, le parking est donc soumis à la procédure d'examen au cas par cas.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
places parking VL	300 dont 15 PMR

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Avenue de la Plaine des Sports
ZAC des LINANDES
95000 CERGY

Coordonnées géographiques¹

Long. 2° 03' 25.6" E Lat. 49° 3' 4.9" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° : 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet de la ZAC des LINANDES.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'emprise du parking ne fait plus l'objet d'exploitation agricole.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU approuvé en 2007 et révisé en 2010.

Le parking se situe en zone U1b.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Communauté d'Agglomération a achevé la première étape de l'élaboration de son plan de prévention du bruit en arrêtant les cartes de bruit de Cergy Pontoise et va entreprendre de définir complètement de son PPBE.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Cergy est concernée par le PPRi de la Vallée de l'Oise. Le projet n'est toutefois concerné par aucun des périmètres réglementaires.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Cergy est concernée par la Zone de répartition des Eaux de la Nappe de l'Albien et du Néocène.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ZAC des LINANDES s'implante sur des friches agricoles.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le parking sera éclairé la nuit selon le SDAL de la communauté d'agglomération.</p>
<p>Pollutions</p>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'intégralité des eaux pluviales des parkings - centrale - sont récupérées dans une bنية d'infiltration.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Patrimoine / Cadre de vie / Population</p>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet aura des impacts cumulés avec l'ensemble de la ZAC des Linandes.

L'étude d'impact réalisée sur ce projet de ZAC a toutefois intégré le projet objet de la présente demande de cas par cas.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

-

Commune de Cergy
ZAC DES LINANDES
Aménagement d'un Parking

PA1 - PLAN DE SITUATION DU TERRAIN

N
1:10,000



1. OBJET :

La présente notice descriptive concerne l'aménagement du parking public mutualisé Salif Keita pour répondre aux besoins du pôle foot.

Le club de foot Salif Keita de 1200 licenciés aura la capacité à terme d'en accueillir 1500, suite à la construction du 4ème terrain et de nouveaux vestiaires. Sur la très grande majorité des licenciés qui vient de la CACP, une majorité est cergyssoise. La fréquentation augmente le mercredi et connaît sa pointe le samedi, impliquant des problèmes de stationnement sur l'Avenue de la Plaine des Sports.

Le fonctionnement envisagé prévoit deux accès :

- Entrée existante au Nord pour l'entraînement des joueurs.
- Nouvelle entrée à l'Est depuis le nouveau parking pour les spectateurs lors des matchs, et pour l'entraînement des joueurs.

Etant données les contraintes de congestion et d'exiguïté de l'avenue de la Plaine des Sports, l'accès par le parking à l'Est sera privilégié, en temps de match comme en entraînement, à la décharge de l'accès nord.

Le futur parking est le nouvel accès principal du public du pôle foot, via l'aménagement de la placette des sports.

Un parking de 20-25 places, dédié aux joueurs existe d'ores et déjà dans l'enceinte du pôle. Le nouveau parking public du pôle sera mutualisé avec celui de l'Aren'ice, pour un total de 300 places VL, dont 15 PMR.

L'entrée du parking se fait depuis l'Avenue de la Plaine des Sports et la sortie peut se faire sur cette même avenue ou sur le barreau nord sud en sens unique vers le boulevard de la Paix, en tourne à droite et tourne à gauche.

Cette nouvelle voie n'est pas une voie de raccourci pour les véhicules sortant du pôle commercial. Elle est une voie interne au parking, une allée avec une circulation réduite qui se prolonge pour se connecter au bd de la Paix. Ce barreau nord-sud est bordé à l'ouest par un trottoir de 2m et à l'est par un cheminement en stabilisé de 3.5m faisant partie d'une boucle piétonne publique à l'échelle de la ZAC. Sur ce barreau, sont également prévus 2 déposes minute bus pour répondre aux besoins du pôle foot.

Le parking est traité en enrobé sur l'ensemble de sa superficie. Une bordure béton d'1 mètre de large l'encadre contrastant par sa teinte claire. Des lignes en béton clair ainsi que des éléments béton incrustés dans l'enrobé crée un graphisme, spécifique au sein du parking. Ils sont implantés en prolongement des éléments bétons et répondent également du point de vue formel.

2. PROGRAMME DE TRAVAUX :

2.1. TERRASSEMENTS ET TRAVAUX PREPARATOIRES :

- Le décapage des terres végétales du terrain sur l'emprise des futurs aménagements, avec stockage sur site.
- Le comblement des fossés et du Bassin d'orage au droit du futur parking, le bassin sera à compenser en volume.
- Dépose partielle de la lisse en bois existante au droit du giratoire d'entrée du futur parking et la déconstruction de la voie mixte pour permettre la réalisation de l'entrée.
- Terrassements en déblais et en remblais pour réalisation des fonds de forme de voirie et modeler des espaces verts.
- Evacuation des terres excédentaires ou impropres sur site.

2.2. VOIRIE :

- Réalisation d'une voirie lourde à faible trafic (2 PL/J pendant 20 ans) avec les limons provenant des déblais traités chaux et ciment sur 0,40 m d'épaisseur minimum.
 - Mise en œuvre d'un tapis définitif en BBSG 0/10 sur 0,06 m d'épaisseur sur l'ensemble du nouveau parking.
 - Le parking sera délimité par un cordon béton d'un mètre de largeur et 5 cm de vue sauf au droit des places PMR où le cordon sera abaissé à 2 cm et au droit de l'entrée et de la sortie où le cordon sera arasé.
 - Un îlot central végétalisé sera borduré avec des bordures rectangulaire 15x25 de section et 5 cm de vue.
 - Des caniveaux CS1 seront disposés le long de la rangée de bordures Est du parking et le long de la rangée de bordures Ouest de l'îlot central.
 - Le projet prévoit l'ensemble de la signalisation routière verticale réglementaire, dont des bordures arasées à fleur d'enrobés de type T2 basse pour délimiter des places de parking
- ➔ Le parking comporte un accès entrée-sortie au nord, sur le Giratoire de l'Avenue de la Plaine des Sports existant ainsi qu'une sortie en sens unique sur une voie de desserte au sud à créer. Ces deux voies sont de gestion communale.

2.3. ASSAINISSEMENT :

Selon le DLE propre au pôle SK, le bassin intérieur au pôle est dimensionné pour recevoir les EP de la tribune, avec surverse en noue dans le grand bassin, dimensionné pour recevoir les EP de l'ensemble du pôle, à l'exclusion du parking.

Des canalisations enterrées seront mises en place sous le parking Salif Keita et la voirie de sortie. A l'ouest et au sud des noues plantées sont aménagées afin de récupérer et d'acheminer les eaux de ruissellement du pôle de foot jusqu'à la pièce paysagère. A l'est du parking une noue spécifique récupère une partie des eaux pluviales du parking et les traitent avant rejet dans les milieux frais de la pièce paysagère.

Les eaux pluviales de la nouvelle plate-forme seront infiltrées conformément au dossier loi sur l'eau pour une période de retour de 100 ans dans le bassin d'infiltration (2B) à créer sur la pièce verte principale aménageur de la zone Nord.

Le volume utile du bassin pour 100 ans est de 988m³ (664m³ pour 20 ans).

Le bassin sera à ciel ouvert et situé à l'Est du parking.

Les eaux pluviales seront reprises par des grilles avaloirs avec des buses pour canaliser les eaux vers ce bassin.

Un décanteur lamellaire sera mis en place en amont du rejet dans le bassin.

2.4. ECLAIRAGE :

Il est prévu la pose de candélabres sur le nouveau parking. Les mats autour du parking sont des Moana simples de 9m et les mats dans la bande plantée centrale sont des Moana doubles projecteurs de 9m de marque Eclatec, conformément au SDAL.

Ces candélabres seront mis en place autour du nouveau parking et sur le terre plein central planté.

Les câbles d'alimentation sont prévus posés sous fourreaux.

Une armoire d'éclairage sera prévue avec une alimentation BT depuis le réseau ERDF BT de l'avenue de la Plaine des Sports après comptage tarif bleu à réaliser.

Les objectifs d'éclairage du parking seront ceux définis au SDAL à savoir 10 Lux moyen mini et 0,4 de coefficient d'uniformité selon les prescriptions Cylumine.

2.5. ESPACES VERTS :

Le parking est encadré par un espace boisé qui permet de donner de l'ombre et de créer un effet de lisière avec la pièce paysagère de la ZAC. Au cœur du parking, une bande plantée crée une ligne végétale au sein d'un environnement minéral. Celle-ci est plantée de grandes cépées et de quelques arbres tiges, associés à un mélange de vivaces et graminées à leur pied. Les plantations sont protégées par des bordures.

La limite du pôle salif keita est plantée d'un mélange arbustif type haie champêtre afin de mettre à distance les terrains de football et d'intégrer la clôture au sein d'un filtre végétal.

3. PHOTOGRAPHIES DE L'EXISTANT :

Les angles de prises de vues sont reportés sur le PA3 : plan de l'existant.

3.1. VUES LOINTAINES :

VLA :



VLB :



3.2 VUES PROCHES :

VPA :



VPB :



VPC :



